

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE108

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« du »,

les mots :

« prévus au »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.